

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

réunion du 24 novembre 1993

---

**Délibération n° 93-27 du 24 novembre 1993  
relative au prêt d'installation au personnel de l'agence**

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Vu les articles 9 et 10 du décret n° 66.700 du 14 septembre 1966 relatif aux Agences Financières de Bassin,
- Vu le budget de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**DELIBERE :****Article 1er :**

Dans le cadre de l'aide au logement les agents de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un système de prêt est mis en place pour faciliter l'installation des agents dans un nouveau logement.

**Article 2 :**

Le prêt d'installation sans intérêt est fixé à 5.000 francs remboursable en dix mensualités. Il est accordé sur justificatifs.

**Article 3 :**

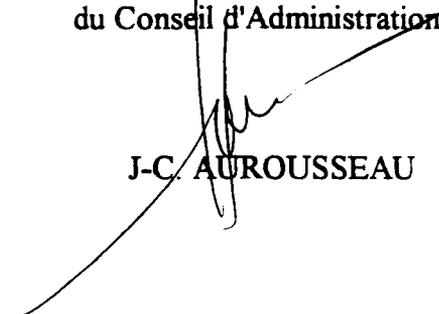
La présente délibération prend effet à la date de sa signature.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



P-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président  
du Conseil d'Administration

  
J-C. AUROUSSEAU